



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES DÉLÉGUÉS

Réunion du : **2 DECEMBRE 2026**
à : **18H30**

Présents : **Mmes DIARD-BRETECHE Christine et JUSTE Monique
Mrs MOUSSONNE Patrick, GROSSE Olivier, SAVIGNY Laurent,
PERIER Eric, TABUT Pascal, GOMES DE OLIVEIRA David, CACHIN
Sébastien et BERGE Jean**

Excusés : **Mrs PERTHUIS Thierry et NOURRY Hervé**

Après avoir remercié les présents et excusé les absents, nous avons présenté le bilan sur l'observation et la correction des rapports des délégués.

Nous avons expliqué les erreurs de chacun et le manque de rédactionnel.

Patrick a fait la correction de chaque rapport pendant la première phase avant leur validation. Le fait d'aider dans la rédaction et de conseiller les délégués chaque week-end, nous a permis de constater une amélioration du contenu des rapports.

Nous allons continuer la lecture des rapports.

- Dans les échanges :

Les délégués nous font part qu'ils aimeraient être prévenu lors des intempéries pour les terrains impraticables ou lors d'un arrêté préfectoral exceptionnel, ou prévenir la commission des délégués qui transmettra.

Soulèvent le problème de distance terrain-vestiaires sur certains stades, et demande le rappel des obligations/protocole de sécurité pour ces clubs. Souhait que ces protocoles soient affichés ou du moins porté à la connaissance des délégués et de la commission en début de saison.

Un récapitulatif des observations relevées par les délégués départementaux sur les installations sportives durant la phase aller D1-CS FORM, sera transmis à l'attention de la Commission sportive des terrains.

Ces observations seront également transmises à l'ensemble de nos délégués du district afin de vérifier les éventuelles améliorations apportées sur les terrains des clubs concernés.

Souhait d'avoir un tee-shirt ou polo à la place d'un challenge aux finales de Coupes d'Eure-et-Loir.
Nous renouvelons la demande d'un forfait de match minimum sur les désignations.

- Sur le problème de l'affichage obligatoire sur les terrains et leurs accès (en lien avec les municipalités)

Nous souhaitons que ces obligations soient notifiées sur le site du district avec les affiches correspondantes (règlement intérieur, objets et chien interdits, Vigipirate, interdiction de fumer.ect..). Les désignations seront mises sur le portail 1 mois à l'avance.

Monique vous donnera les pré-désignations pour tout le restant de la saison fin décembre 2025. Donnez-lui vos indisponibilités et souhaits rapidement.

- La collaboration pour la gestion de la FMI sur la tablette avec le corps arbitral se fait bien, un petit nombre est encore réticent à ce partage de la FMI, qui permet pourtant de faire une triple vérification des faits de jeux, des blessés et des buteurs avant la dernière vérification et clôture par le central.
- Notre candidat ligue Laurent SAVIGNY débutera en Ligue en janvier 2026

ATTENTION :

- ✓ Au délai d'envoi des rapports officiels (au plus tard le lundi soir)
- ✓ Nous avons constaté que lorsqu'il y a un changement à faire sur la FMI/tablette après signature de l'arbitre, cette action annule l'enregistrement du commissaire de club et du responsable sécurité, donc, il faut renoter ces dirigeants et refaire signer les 2 capitaines et le central après ce nouvel enregistrement.

Nous le signalons à la Ligue du CVL afin de prévenir le service informatique de la FFF pour améliorer cela.

Une question a été posée sur « les arbitres club », doivent-ils refaire la formation chaque année et être revalidé chaque année par le district ?

Jeudi 4 décembre 2025 16h nous avons refait cette réunion avec David Gomes D O. Patrick fera la vérification et correction de ses rapports avant validation sur le mois de janvier 2026.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Monique JUSTE

Patrick MOUSSONNE